

Français-Philosophie. DM n°2. Michel Serres

* Pour le 24 novembre, vous devez rendre au choix :

- Résumé CCINP : Vous résumerez le texte du début du texte jusqu'à « ...sous peine de mort. » en 100 mots ($\pm 10\%$) sur le Document réponse.

Des documents réponses sont laissés sur le bureau du professeur de votre salle !

- Résumé CCS : Résumer en 200 mots le texte suivant. Un écart de 10 % en plus ou en moins sera accepté. Indiquer par une barre bien nette chaque cinquantaine de mots, puis, à la fin du résumé, le total exact.

* Travail de dissertation au choix :

- Rendre, avec le résumé, la dissertation complète.
- Rendre, avec le résumé, une problématique et un plan détaillé.
- Rendre, avec le résumé, une introduction rédigée et un plan détaillé.
- Ne rien rendre le 24 novembre mais travailler la dissertation (analyse du sujet, problématique, plan) **pour le 01^e décembre**

Voici le sujet :

« Retour donc à la nature ! Cela signifie : au contrat exclusivement social ajouter la passation d'un contrat naturel de symbiose et de réciprocité où notre rapport aux choses laisserait maîtrise et possession pour l'écoute admirative, la réciprocité, la contemplation et le respect, où la connaissance ne supposerait plus la propriété, ni l'action la maîtrise ».

Vous évaluerez la pertinence de cette formule à la lumière des œuvres au programme.

N'oubliez pas que l'IA vous fait gagner du temps mais vous rend moins intelligent !

Il existe un ou plusieurs équilibres naturels, décrits par les mécaniques, les thermodynamiques, la physiologie des organismes, l'écologie ou la théorie des systèmes ; les cultures ont inventé de même un ou plusieurs équilibres de type humain ou social, décidés, organisés, gardés par les religions, les droits ou les politiques. Il nous manque de penser, de construire et de mettre en œuvre un nouvel équilibre global entre ces deux ensembles.

Car les systèmes sociaux, compensés en eux-mêmes et fermés sur eux, pèsent de leur poids nouveau, de leurs relations, objets-monde et activités, sur les systèmes naturels par eux-mêmes compensés, de même qu'autrefois les seconds faisaient courir des risques aux premiers, à l'âge où la nécessité l'emportait en puissance sur les moyens de la raison.

Aveugle et muette, la fatalité naturelle négligeait alors de passer contrat exprès avec nos ancêtres écrasés par elle : nous voici, à ce jour, assez vengés de cet archaïque abus par un abus moderne réciproque. Il nous reste à penser une nouvelle balance, délicate, entre ces deux ensembles de balances. Le verbe penser, proche de compenser, ne connaît pas, que je sache, d'autre origine que cette juste pensée. Voilà ce qu'aujourd'hui nous nommons pensée. Voilà le droit le plus général pour les systèmes les plus globaux.

[...] Dès lors, dans le monde reviennent les hommes, le mondain dans le mondial, le collectif dans la physique, un peu comme à l'époque du droit naturel classique, mais avec pourtant de grandes différences, qui tiennent toutes au passage récent du local au global et au rapport renouvelé que nous entretenons désormais avec le monde, notre maître jadis et naguère notre esclave, toujours notre hôte en tout cas, maintenant notre symbiose¹.

Retour donc à la nature ! Cela signifie : au contrat exclusivement social ajouter la passation d'un contrat naturel de symbiose et de réciprocité où notre rapport aux choses laisserait maîtrise et possession pour l'écoute admirative, la réciprocité, la contemplation et le respect, où la connaissance ne supposerait plus la propriété, ni l'action la maîtrise, ni celles-ci leurs résultats ou conditions stercoraires². Contrat d'armistice dans la guerre objective, contrat de symbiose : le symbiose admet le droit de l'hôte, alors que le parasite – notre statut actuel – condamne à mort celui qu'il pille et qu'il habite sans prendre conscience qu'à terme il se condamne lui-même à disparaître.

Le parasite prend tout et ne donne rien ; l'hôte donne tout et ne prend rien. Le droit de maîtrise et de propriété se réduit au parasitisme. Au contraire, le droit de symbiose se définit par réciprocité : autant la nature donne à l'homme, autant celui-ci doit rendre à celle-là, devenue sujet de droit.

Que rendons-nous, par exemple, aux objets de notre science, à qui nous prenons la connaissance ? Alors que le cultivateur, autrefois, rendait en beauté, par son entretien, ce qu'il devait à la terre, à qui son travail arrachait quelques fruits. Que devons-nous rendre au monde ? Qu'écrire dans le programme des restitutions ?

Nous avons poursuivi, au siècle dernier, l'idéal de deux révolutions, toutes deux égalitaires : le peuple reprend ses droits politiques, rendus parce que volés ; de même les prolétaires rentrent dans la jouissance des fruits matériels et sociaux de leur travail : recherches d'équilibre et d'équité au sein du contrat exclusivement social, auparavant injuste ou léonin, et tendant sans cesse à le redevenir. Tant l'animalité en nous s'acharne à rétablir la hiérarchie, une telle quête jamais ne s'achève ; pendant que nous la poursuivons, une deuxième commence, qui caractérisera notre histoire à venir comme la précédente a marqué de son trait le siècle passé : même recherche d'équilibre et de justice, mais entre de nouveaux partenaires, le collectif global et le monde tel quel.

¹ Littéralement « celui / ce qui vit avec »

² Conditions propres à produire des déchets

Nous ne connaîtrons plus, au sens de la science, nos industries ne travailleront ni ne transformeront la face et les entrailles pacifiques du monde, comme nous le fîmes : la mort collective veille à ce changement contractuel global.

On dirait que le règne du droit naturel moderne commence en même temps que les révolutions scientifiques, technique et industrielle, avec la maîtrise et possession du monde. Nous avons imaginé pouvoir vivre et penser entre nous, pendant que les choses obéissantes dormaient, toutes écrasées sous notre emprise : l'histoire des hommes jouissait de soi dans un acosmisme de l'inerte et des autres vivants. On peut faire l'histoire de tout et tout se réduit à l'histoire.

Les esclaves ne dorment jamais longtemps. Cet intervalle prend fin à ce jour, où la référence aux choses nous rappelle violemment. L'irresponsabilité ne dure que pendant l'enfance.

Dans quel langage parlent les choses du monde pour que nous puissions nous entendre avec elles par contrat ? Mais, après tout, le vieux contrat social, aussi, restait non dit et non écrit : nul n'en a jamais lu ni l'original ni même une copie. Certes, nous ignorons la langue du monde, ou nous ne connaissons d'elle que les diverses versions animiste, religieuse ou mathématique. Quand fut inventée la physique, les philosophes allaient disant que la nature se cachait sous le code des nombres ou les lettres de l'algèbre : ce mot de code venait du droit.

En fait, la Terre nous parle en termes de forces, de liens et d'interactions, et cela suffit à faire un contrat. Chacun des partenaires en symbiose doit donc à l'autre la vie sous peine de mort. {**fin du texte CCINP**}

Tout cela resterait lettre morte si on n'inventait un nouvel homme politique.

[...] Quand il parle de politique, Platon cite quelque fois l'exemple du vaisseau et la soumission de l'équipage au pilote, gouverneur expert, sans dire jamais, sans doute parce qu'il l'ignore, ce que ce modèle comporte d'exceptionnel.

Entre la vie ordinaire à terre et le paradis ou l'enfer à la mer existe la disparate du retrait possible : à bord ne cesse jamais l'existence sociale et nul n'y peut se retirer sous sa tente privative, comme le fit Achille, guerrier piéton, jadis. Pas d'échappatoire où la planter, sur un bateau, où le collectif se ferme derrière la définition stricte dessinée par les lisses de la rambarde : hors du cordon, la noyade. Ce tout-social, qui enchantait le philosophe pour des raisons que nous jugerions ignobles, tient les navigants sous la loi de politesse, entendue au sens le mieux dit par le plus politique. Il y a du local, il y a l'être-là, quand l'espace offre des restes.

Depuis la plus haute Antiquité, les marins et sans doute eux seuls connaissent et pratiquent la distance et la conséquence des guerres subjectives à la violence objective, parce qu'ils savent qu'ils condamnent leur barque au naufrage, avant de l'emporter sur l'adversaire intérieur, s'ils viennent s'opposer entre eux. Le contrat social leur vient directement de la nature.

Dans l'impossibilité de toute vie privée, ils vivent sans cesse en danger de colère. Donc règne à bord une seule loi non écrite, cette divine courtoisie qui définit le marin, contrat de non-agression, pacte entre les navigants, livrés à leur fragilité, sous menace constante de l'océan qui, par sa force, veille, inerte, mais formidable, à leur paix.

Tout différent de celui par lequel les autres groupes humains s'organisent et même commencent, le pacte social de courtoisie en mer équivaut en fait à ce que j'appelle contrat naturel.

Michel Serres, *Le contrat naturel*, 1990